

# **DIALOGUE D'AUTEURS : DOCUMENTATION SENSIBLE DU TERRITOIRE VILLEURBANNAIS**

## **APPEL À PROJET :**

**commande iconographique pour le Rize (Ville de Villeurbanne)**

## **PRÉAMBULE**

Espace culturel original, le Rize a pour vocation de transmettre un récit partagé de Villeurbanne, construit à plusieurs voix à partir des archives, des mémoires des habitants et des habitantes et des travaux de chercheurs et chercheuses associés.

Comme une passerelle entre le passé et le présent, entre le local et l'universel, le Rize aide à mieux comprendre la ville d'aujourd'hui et à imaginer celle de demain.

Le Rize regroupe les archives municipales, une médiathèque, un pôle recherche, un café et des espaces culturels et pédagogiques. Il propose toute l'année une programmation culturelle gratuite, riche et variée, ouverte à tous.

## **LA COMMANDE**

La commande doit permettre au Rize de constituer un fonds iconographique permettant de valoriser le territoire, à travers une documentation sensible de celui-ci.

Ce fonds d'images permettra d'alimenter des expositions, d'illustrer des publications, ainsi que de réaliser des affiches, cartes, dépliants, site web et brochures d'information ou de sensibilisation édités par le Rize et ses partenaires pour mieux faire connaître Villeurbanne. L'artiste est informé que ce fonds est destiné, à terme, à être conservé aux Archives municipales de Villeurbanne.

Pour cette opération, nous avons pris le parti de nous adresser à des photographes, en leur demandant de choisir un ou une autre artiste, dans le même médium ou un autre<sup>1</sup>, pour construire un regard croisé : il s'agit de confronter et faire dialoguer deux visions sensibles de Villeurbanne.

Le second auteur·trice n'est pas contraint à une esthétique ou un médium particulier, les images peuvent ainsi concerner le domaine de la photo, celui de l'illustration, celui du dessin (y compris dessin industriel ou textile), celui des arts plastiques, celui du graphisme comme celui du street art, ou encore celui du tatouage...

La commande pour cette année 2023 concerne le quartier de la Perralière (cf. cartes ci-après).

---

<sup>1</sup>Entendu qu'il conviendra de rester dans le domaine visuel en 2D (pas d'écrivain, de metteur en scène ou de musicien).



## **TEMPS DE PRESTATION ET DÉLAIS**

Une réponse est attendue pour dimanche **19 mars 2023**, minuit au plus tard.

Elle sera composée de :

- Une note d'intention explicitant la démarche envisagée, le choix du ou de la partenaire et fournissant quelques références en phase avec la commande du Rize,
- Un devis hors taxe avec la précision de l'éventuel taux de TVA, ainsi que l'adhésion éventuelle à l'Agessa ou à la Maison des artistes.

Ce dossier (moins de 5 Mo) sera adressé par mail à Marjolaine Parize :

marjolaine.parize@mairie-villeurbanne.fr

Ou par courrier à cette même personne au Rize, 23, rue Valentin-Haüy CS 30038 69625 Villeurbanne cedex.

Une réunion préparatoire sera organisée, en avril, afin de présenter le binôme choisi par l'auteur·trice principal et éventuellement reprendre les enjeux de la commande, voire déterminer une liste de personnes et de lieux ressources si les auteurs·trices en ont besoin. La réalisation se déroulera sur 4 mois entre avril et août.

## **FORME DU RENDU ET NOMBRES D'IMAGES**

Le travail donnera lieu à la réalisation d'un minimum de 40 images, réparties entre les deux auteurs·trices à leur convenance, sans excéder un rapport de 15 pour 25.

Les images seront numérotées et datées, chaque numéro renvoyant à une légende.

Toutes ces légendes seront rassemblées sur un fichier numérique.

Les photographies seront livrées sous forme de fichiers numériques au format jpeg en 300 dpi (24 millions de pixels) + un fichier en 72 dpi au format jpeg avec les champs IPTC remplis.

Les autres formes d'images seront livrées soit sous forme de fichiers haute résolution, soit sous leur forme matérielle. Ce sera à discuter avec chaque auteur en fonction de leur médium.

## **CONDITIONS DE CESSIONS DES DROITS D'AUTEURS**

La cession des droits d'auteur par l'auteur est **non exclusive**.

La durée de la cession des droits d'auteur est équivalente à la durée légale des droits d'auteurs.

L'autorisation est donnée au Rize pour une utilisation de ces images pour des activités non commerciales et commerciales menées par le Rize , avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion de la ville et de ses actions sur l'ensemble du territoire national et à l'international.

Le Rize a le droit de reproduire et d'adapter les images dans le cadre suivant :

- sous toutes formes d'édition ayant un support «papier», en toutes dimensions, en couleur, en noir et blanc, en tirage limité ou non
- par tous les moyens techniques et sur tous les supports de communication communément utilisés par la structure pour promouvoir son action ou son image :

- Exposition, brochures, magazines, affiches, programmes, dépliants et plaquettes, journaux ou lettres internes, journaux et périodiques, dossiers de presse, cartons d'invitation, cartes de vœux.
- Supports numériques et éditions électroniques : réseaux numériques (Intranet, Internet), sites web, newsletters, blogs, réseaux sociaux, CD photos, DVD, cartes de vœux
- Autres supports de promotion : publi-rédactionnels, présentoirs, billetterie, stands pour salon, montages audiovisuels powerpoint sur différents supports (écran géant, écran d'ordinateur, téléviseurs), films et reportages diffusés dans toute présentation publique et interne.

L'auteur·trice conserve le droit d'utiliser et de vendre toutes ses photographies pour la promotion de ses propres usages et travaux professionnels, dans le respect des personnes photographiées.

L'auteur·trice s'engage, préalablement à la cession, à négocier les autres droits (droit des auteurs des œuvres représentées, droit à l'image...) auprès des ayants droit ou des organismes représentant les auteurs, de manière à ce que la Ville de Villeurbanne ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Le Rize s'engage à faire apparaître la mention de la collaboration avec L'auteur·trice de la façon suivante : «Prénom Nom- Profession ». Cette mention apparaîtra dans les publications papiers ou numériques reprenant les images.

### **BUDGET indicatif**

L'enveloppe budgétaire prévue pour cette prestation est plafonnée à 3 000 euros TTC par auteur·trice. Elle devra couvrir tous les frais liés à cette commande, ainsi que la cession des droits patrimoniaux.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif sur présentation d'une facture, dans le délai légal de paiement en vigueur à la date de facturation, selon l'échéancier suivant :

- 30% à la commande
- et 70% à la livraison.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Qualité de la note d'intention 80% :
  - Pertinence du binôme proposé
  - Intentions de la démarche
  - Prise en compte des caractéristiques du territoire
- Prix 20%.